

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**Séance du 20 mars 2018**

**DELIBERATION**  
**N° CFVU 27-TSM-005**

***relative au régime des études et contrôle des connaissances de la Licence***  
***domaine Droit, Economie, Gestion***  
***mention Gestion***  
***parcours type Comptabilité-Contrôle***  
***3<sup>ème</sup> année***

Année universitaire 2018/2019

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
  - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
  - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
  - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
  - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
  - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
  - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
  - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
  - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Licence Droit, Economie, Gestion, mention Gestion,
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élève étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur.

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, décide :**

***Les règles relatives au régime des études et contrôle des connaissances de la Licence domaine Droit, Economie, Gestion mention Gestion parcours-type Comptabilité-Contrôle 3<sup>ème</sup> année sont fixées comme suit,***

## TITRE I - DISPOSITIONS GENERALES

**ARTICLE 1** La licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, est une formation universitaire généraliste permettant aux étudiants d'acquérir des compétences techniques et professionnelles dans les domaines de la comptabilité, de la finance, du contrôle de gestion, du droit des affaires, du management et de la fiscalité.

La licence Droit, Economie, Gestion mention Gestion se décline en 4 parcours-type : Comptabilité-Contrôle, Management, Marketing, Bachelor in Management Studies.

L'accès aux 60 derniers crédits de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle, est ouvert (dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'Université) :

- aux étudiants titulaires des 120 premiers crédits de la licence Droit, Economie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle de l'Université Toulouse 1 Capitole ;
- aux étudiants CPGE des établissements conventionnés avec l'Université Toulouse 1 Capitole titulaires des 120 premiers crédits de la préparation ;
- aux étudiants titulaires des 120 premiers crédits de la licence Droit, Economie, Gestion mention Droit et Gestion parcours-type Droit et Gestion de l'Université Toulouse 1 Capitole, sans redoublement et sans changement de parcours ;
- aux étudiants titulaires des 120 premiers crédits de la licence Droit, Economie, Gestion mention Economie parcours-type Economie et Gestion de l'Université Toulouse 1 Capitole, et ayant obtenu 3 mentions sur les quatre premiers semestres de la licence en session initiale ;
- sur examen de leur dossier académique et résultats à des tests de sélection, aux étudiants ayant validé les 120 crédits d'un niveau L2 (CPGE, Droit, Sciences économiques, A.E.S, Gestion...) ou titulaire de tout diplôme jugé équivalent.

Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié, soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

**ARTICLE 2** Les dispositions favorisant la mobilité internationale des étudiants sont applicables aux étudiants de la troisième année de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle, selon la procédure prévue par l'arrêté du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole en date du 10 octobre 2011 relatif à la mobilité internationale.

## TITRE II - ENSEIGNEMENTS

**ARTICLE 3** La troisième année de la licence Droit, Économie, Gestion mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle est organisée sur deux semestres. Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 9 unités d'enseignement, le second semestre 10 unités d'enseignement, totalisant chacun 30 crédits (cf. maquette en annexe).

**ARTICLE 4** L'enseignement comprend des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD). L'assiduité est obligatoire et contrôlée par l'enseignant chargé de TD. Tout étudiant absent à plus de 20 % des séances de TD d'une matière pourra être considéré comme défaillant par le jury de délibération des examens. Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge du TD lors de la séance qui suit l'absence et une copie doit être déposée au secrétariat de la formation. Aucune dispense de TD n'est accordée.

**ARTICLE 5** Au cours de l'année universitaire, chaque étudiant réalise un projet pédagogique et professionnel constitué par :

- un projet tuteuré (travail écrit et soutenu à l'oral, portant sur des thèmes proposés par les enseignants) pour les étudiants ayant réalisé un stage dans leur cursus antérieur ;

- un rapport de stage (travail écrit et soutenu à l'oral) pour les étudiants ayant réalisé leur stage entre la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année de la licence Comptabilité-Contrôle.

Le stage a pour finalité de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. D'une durée minimale de 8 semaines, il sera réalisé au sein d'un cabinet comptable ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Le thème du stage doit obtenir l'accord du responsable de la 2<sup>ème</sup> année de licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle. Les modalités de restitution par l'étudiant et d'évaluation seront précisées par le responsable pédagogique de la formation.

## ARTICLE 6

Les étudiants ont la possibilité entre la troisième année de licence et la première année de master (M1), d'effectuer une année de césure d'une durée de six mois à un an maximum sur le rythme du calendrier universitaire. La période de césure peut prendre la forme d'un stage, d'une période de formation en milieu professionnel, ou dans un autre établissement, d'un engagement de service civique ou de volontariat associatif, d'un projet de création d'activité dans le cadre du dispositif de l'étudiant-entrepreneur.

Si l'étudiant opte pour la forme d'un stage, celui-ci ne peut pas excéder six mois dans la même entreprise.

L'étudiant devra avoir validé sa licence et être accepté en M1.

Les projets de césure sont soumis à autorisation préalable des responsables pédagogiques de licence et de M1.

Un contrat pédagogique devra être établi pour tout étudiant autorisé à partir en césure. Ce contrat précisera les modalités de l'accompagnement pédagogique mis en place.

Au terme de l'année de césure, la réalisation du projet peut donner lieu à la rédaction d'un rapport écrit et éventuellement à une soutenance.

Tous les stages doivent être terminés au plus tard le 31 août de l'année universitaire en cours.

## TITRE III - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

## ARTICLE 7

Les unités d'enseignement font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un contrôle continu des connaissances et/ou d'une session écrite d'examen à la fin de chaque semestre. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe.

La note attribuée dans le cadre du contrôle continu d'une unité d'enseignement :

- résulte d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe ;
- est valable pour les deux sessions d'examens.

### *Absences aux épreuves*

- Unités d'enseignement évaluées en contrôle continu\*

Toute absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0.

Toutefois, lorsqu'un étudiant n'a pu se présenter à une épreuve de contrôle continu, pour raison grave et dûment justifiée, laissée à l'appréciation du jury, une épreuve de remplacement est organisée.

\* excepté UE Business Game et UE Projet pédagogique et professionnel

- Unités d'enseignement évaluées en contrôle terminal et contrôle continu

Toute absence à une épreuve de contrôle terminal est sanctionnée par la note 0.

Toute absence à une épreuve de contrôle continu est sanctionnée par la note 0.

Toutefois, lorsqu'un étudiant n'a pu se présenter à tout ou partie des épreuves de contrôle continu, pour raison grave et dûment justifiée, laissée à l'appréciation du jury, la note finale de l'unité d'enseignement est intégralement constituée par la note de contrôle terminal.

Il est organisé une session de rattrapage donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. Cette session est mise en place au mois de mai et/ou juin de chaque année universitaire.

Sont admis à se présenter à la session de rattrapage les étudiants ayant obtenu une note moyenne inférieure à 10/20 à l'année (semestres 5 et 6) en session initiale.  
Seules les notes de contrôle terminal inférieures à 10/20 feront l'objet d'un rattrapage.

Des aménagements spécifiques pour les étudiants présentant un handicap (temporaire ou permanent) et compatibles avec la nature des épreuves pourront être mis en place sur indication du service de médecine préventive.

#### **ARTICLE 8**

Les étudiants bénéficient pour chaque semestre d'une bonification pour valoriser leur engagement dans la vie associative, sociale et sportive et aussi citoyen, humanitaire et environnemental. Cet engagement est validé par le responsable pédagogique du diplôme. Il est plafonné à 3,33% du total des points de chaque semestre.

Les formes d'engagement pouvant être valorisées sont les suivantes :

- Responsabilités au sein du bureau d'une association au sein de l'École de Management de Toulouse (BDE, TSM Consulting) ;
- Délégué de promotion ;
- Élu au sein du conseil d'administration de l'École de Management de Toulouse ou des conseils centraux d'établissement ;
- Participation à une activité sportive dans le cadre du Département des Activités Physiques et Sportives de l'Université Toulouse 1 Capitole (DAPS) ;
- Participation à l'orchestre UT1 Capitole ;
- Responsabilité au sein d'associations à but humanitaire et non lucratif ;
- Implication dans des activités relatives à l'engagement citoyen, humanitaire, social et environnemental.

### **TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION**

#### **ARTICLE 9**

Le diplôme de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle, est attribué à tout étudiant ayant validé les 60 derniers crédits de la licence.

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation.

Isolément : la validation d'une unité d'enseignement est définitivement acquise pour tout étudiant ayant obtenu la moyenne (10/20) dans les épreuves de contrôle des connaissances mises en place.

Par compensation : la compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation.

Un semestre est réputé acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues dans les diverses unités d'enseignement qui le composent est supérieure ou égale à 10/20.

Un semestre peut également être acquis par compensation dès lors que la moyenne des notes obtenues dans la totalité des unités d'enseignement de l'année est supérieure ou égale à 10/20.

Un seul redoublement peut être autorisé, sur décision du jury, l'année suivant la première inscription. Tout étudiant redoublant conserve le bénéfice des unités d'enseignement acquises lors de sa précédente scolarité.

Le jury de la Licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion parcours-type Comptabilité-Contrôle, est composé des enseignants et des professionnels participant aux enseignements du diplôme. Il est présidé par le responsable du diplôme.

L'attribution de la licence Droit, Économie, Gestion, mention Gestion parcours-type Comptabilité-Contrôle, donne droit aux mentions suivantes :

PASSABLE	lorsque la moyenne sur 20 est comprise entre 10 et 11,99
ASSEZ BIEN	lorsque la moyenne sur 20 est comprise entre 12 et 13,99
BIEN	lorsque la moyenne sur 20 est comprise entre 14 et 15,99
TRES BIEN	lorsque la moyenne sur 20 est au moins égale à 16

L'obtention du diplôme de licence domaine Droit, Économie, Gestion, mention Gestion, parcours-type Comptabilité-Contrôle, donne accès sur sélection aux soixante premiers crédits du niveau master dans les mentions Contrôle de gestion et audit organisationnel, Finance, Gestion des Ressources Humaines, Management et Commerce International, Management Stratégique, Marketing Vente.

La poursuite du cursus en master mention Comptabilité-Contrôle-Audit est subordonnée à la réalisation d'un stage dans un cabinet comptable ou au sein d'un département gestion d'une entreprise au cours de la Licence.

*La Présidente de la Commission de la Formation et  
de la Vie Universitaire,*

A handwritten signature in black ink is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE' around the perimeter and a central emblem of a figure holding a staff. A small star is located at the bottom center of the stamp.

*Corinne MASCALA*

PJ : annexe

**Licence Droit, Économie, Gestion**  
**mention Gestion**  
**parcours-type Comptabilité-Contrôle**  
**3ème année**

Année universitaire 2018/2019

Semestre 5	Enseignements	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE 01	Comptabilité approfondie 2 : évaluations et rattachement à l'exercice	5	30	15	CT (3h) 70% - CC 30%	CT (3h) 70% - CC 30% report
UE 02	Contrôle de gestion 2 : analyse et structuration de la performance	4	30	15	CT (3h) 70% - CC 30%	CT (3h) 70% - CC 30% report
UE 03	Finance 2 : politique d'investissement et de financement	3	15	15	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 04	Droit fiscal 3 : TVA et fiscalité du capital	4	30	15	CT (3h) 70% - CC 30%	CT (3h) 70% - CC 30% report
UE 05	Droit social 3 : droit social dans l'entreprise	3	15	7,5	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 06	Droit des sociétés 3 : sociétés de capitaux	3	15	7,5	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 07	Management 4 : stratégie des organisations **	3	15	7,5	CT (2h) 70% - CC 30%	CT (2h) 70% - CC 30% report
UE 08	Systèmes d'information 5 : PGI et formation tableur	2	7,5	15		
	Progiciel de gestion intégré (initiation)	0,5	7,5		CC 100%	CC 100% report
	Tableur Excel : manipulation des données et graphiques	1,5	0	15	CC 100%	CC 100% report
UE 09	Langues vivantes	3	0	39		
	Professional and accounting english	2	0	24	CC 100%	CC 100% report
	Espagnol appliqué 5	1	0	15	CC 100%	CC 100% report
	Bonification				Bonification	Bonification report
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>157,5</b>	<b>136,5</b>		

Semestre 6	Enseignements	Crédits Coeff.	Volume horaire		Modalités évaluation	
			Cours	TD	Session initiale	Session de rattrapage
UE 10	Comptabilité approfondie 3 : comptabilité des sociétés et régulation comptable	5	30	15	CT (3h) 70% - CC 30%	CT (3h) 70% - CC 30% report
UE 11	Contrôle de gestion 3 : gestion budgétaire et mesure de la performance	4	30	15	CT (3h) 70% - CC 30%	CT (3h) 70% - CC 30% report
UE 12	Finance 3 : gestion de la trésorerie et des risques de change	3	15	15	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 13	Droit fiscal 4 : imposition du résultat des entreprises	3	30	15	CT (3h) 70% - CC 30%	CT (3h) 70% - CC 30% report
UE 14	Droit social 4 : droit de la protection sociale	3	15	7,5	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 15	Droit des sociétés 4 : sociétés à statut ou objet particulier	3	15	7,5	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 16	Management 5 : processus décisionnel et leadership	3	15	7,5	CT (1h30) 70% - CC 30%	CT (1h30) 70% - CC 30% report
UE 17	Langues vivantes	3	0	39		
	Integration into working life in accounting	2		24	CC 100%	CC 100% report
	Espagnol appliqué 6	1		15	CC 100%	CC 100% report
UE 18	Business game, Level 3 **	2	0	18	CC 100%	CC 100% report
UE 19	Projet pédagogique et professionnel	1	0	50	CC 100%	CC 100% report
	Bonification				Bonification	Bonification report
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>150</b>	<b>189,5</b>		

<b>TOTAL ANNEE</b>	<b>60</b>	<b>307,5</b>	<b>326</b>
--------------------	-----------	--------------	------------

\*\* UE mutualisée avec L3 Management et L3 Marketing